

Séance du 12 avril 2022

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les conseillers municipaux, par convocation du Maire, en date du 05 avril 2022, se sont réunis en Mairie, le 12 avril 2022 à 19h sous la présidence de Thierry Blanc, Maire.

Présents : Mmes MM Battaglia Eric, Bénétat Déborah, Blanc Thierry, Blazy Sébastien, Choron Dominique Deux Oswald, Dupuis-Rabion Robert, Lesaint Stéphanie, Peyron Christiane, Seintourens Lydia, Saubion Stéphanie.
Fournil Florence, Dorpe Sandrine, M.Gaudefroix Eric
Absents excusés : M. Germain Fabrice

Mr Dupuis-Rabion est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte rendu.

Affectation de résultat

Avec un résultat de 228 789.67 € à affecter,

Besoin en réserve au 1068 en investissement : 140 765.85 €

L'affectation proposée est :

1068 en investissement : 140 765.85 €

Report au 002 en fonctionnement : 88 023.82 €

Le conseil municipal vote cette affectation à l'unanimité des membres présents et représentés.

Budget Primitif 2022

Sur proposition de la commission des finances, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2022 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement : 515 283.82 €

Investissement : 264 179.09 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2021

Vote des taux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'impositions en 2022 et d'appliquer pour l'année 2022 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.48 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 68.60 %.

Questions diverses

Sans objet

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 20 heures

